

Cadre de concertation



Ce kit pédagogique « Le plaidoyer en action » est constitué de quatre fiches :

1. Les étapes du plaidoyer
2. Choisir ses moyens de mobilisation
3. Cadre de concertation
4. Conférence de presse

Plus un film « Le plaidoyer et le renforcement de capacités pour la souveraineté alimentaire ».

Il est le résultat des échanges de bonnes pratiques et réflexions entre les membres et partenaires de 8 pays d'Afrique de la Plateforme Souveraineté Alimentaire de la fédération genevoise de coopération. Un atelier de capitalisation à Djilor au Sénégal en juillet 2021 a regroupé une quarantaine de participant-e-s et a permis de co-construire ces outils.

Le but de ces outils est de renforcer les capacités en matière de plaidoyer, d'améliorer les actions engagées et de proposer aux organisations des perspectives d'actions de plaidoyer dans leur propre milieu ou projet.

Notre plateforme propose ces outils destinés aux acteur-trice-s et formateurs-trice-s des secteurs agricoles et alimentaires pour mieux choisir leurs stratégies d'action, argumenter, conduire, exploiter et suivre un plaidoyer, en favorisant le partage des expériences.

Coordination : Isabelle Lejeune

Rédaction : Anne Gueye-Girardet, Isabelle Lejeune, Daouda Diagne et Christophe Vadon

Relectures : Eliane Longet et Philippe Egger

Qu'est-ce que c'est ?

Un cadre de concertation est le rassemblement de personnes et de structures partageant les mêmes valeurs et principes sur un échelon territorial pertinent (géographique, culturel, d'action).

Le but est de rendre efficaces et cohérentes les actions des membres par l'interconnaissance et les échanges. Ceci afin de définir un objectif et une base commune et d'identifier les éléments d'une stratégie partagée pour un territoire ou un domaine d'intervention.

L'engagement commun se formalise par l'élaboration et l'adoption d'un document de référence (charte, convention-cadre, déclaration) le rendant visible à l'extérieur. Ce document canalise la diversité des idées et opinions, clarifie le rôle de la coordination, valide la stratégie, sa mise en œuvre et son suivi.

Quand ?

Au début du plaidoyer pour :

- Échanger lors de réunions multiformes et faire le diagnostic
- Mobiliser les acteur-trice-s pour partager les contacts et les études de cas
- Co-construire et valider la stratégie de plaidoyer.

Pendant le plaidoyer :

- Définir et assurer le partage des responsabilités.

Et durant le suivi :

- Maintenir la dynamique afin de ne pas faire rechuter l'intérêt et la mobilisation
- Faire office, une fois les résultats atteints, d'organe de contrôle de la mise en application.

Avec qui ?

Une multiplicité et diversité d'acteur-trice-s, y compris ceux qui sont actifs sur le même thème que vous et qui ne sont pas forcément vos allié-e-s dès le départ. Pour arriver à une vision commune et définir ensemble :

- Le périmètre des allié-e-s
- Les éventuelles oppositions
- L'identification des cibles
- Les orientations des stratégies et les actions à mener
- Le partage des responsabilités.

Construire son mode de fonctionnement

Le cadre de concertation est un outil de gestion du plaidoyer. Il faut faire très attention à son mode de fonctionnement et à ses facteurs humains :

- Adapter le style d'animation et de communication à tous les participant-e-s, afin que personne ne se retire, ce qui risquerait d'être préjudiciable. Un plaidoyer mal conduit peut conduire à l'échec !
- Partager les rôles entre les différents acteur-trice-s
- Passer par le vote
- Ne pas susciter de compétition, faire attention au leadership, le plaidoyer n'est pas celui d'une seule organisation mais de toutes et tous
- Doser le militantisme, même si souvent l'idée est venue d'une personne/organisation initiatrice
- Renforcer les capacités des acteur-trice-s (formation, construction d'argumentaires)
- Se préoccuper du maintien de cette dynamique
- Rester sur le terrain pour que les actions soient visibles.



Exemple de la FAPAL* sur la consommation des produits locaux au Sénégal

*Fédération des Associations Paysannes de la région de Louga

Pourquoi un plaidoyer ?

Deux études en 2002 et 2007 commanditées par la FAPAL au Sénégal ont montré que la majorité des exploitations familiales valorisent peu leur production agricole et qu'elles ont une consommation alimentaire importée. La fédération a initié une table ronde afin de réfléchir avec les acteur-trice-s de la région sur le devenir de l'alimentation dans leur monde rural et comment le construire ensemble.

Les principaux résultats :

- Création de boutiques villageoises pour la promotion des produits locaux et transformation des produits agricoles
- Participation et animation du cadre de concertation par des organisations paysannes et des institutions de micro-finance de la région
- Point d'attention mis sur le foncier et la sécurisation des exploitations familiales (en faveur de leur production et la commercialisation).

Leçons apprises :

Il faut savoir féliciter les allié-e-s à la fin du plaidoyer. Sinon, certain-e-s peuvent être frustré-e-s ou mécontent-e-s, car souvent la victoire est reconnue seulement au/à la porteur-e du plaidoyer.

Exemple de l'UJAK*, sur la limitation d'importations d'oignons au Sénégal

*Union des Jeunes Agriculteurs de Koyli Wirnde

Le plaidoyer réalisé à l'initiative de l'UJAK a abouti à une décision d'interdiction de l'importation des oignons pour une période de huit mois au niveau national.

La stratégie de mobilisation :

Elle visait les autorités, afin qu'elles véhiculent le message suivant : « l'oignon de qualité est produit en suffisance par l'agriculture familiale ». L'Ujak a donc créé, des cadres de concertation multi-acteurs à différentes échelles : d'abord localement, puis au niveau du département de Podor dans la Vallée du fleuve, jusqu'à devenir national.

Les cadres de concertation multi-acteurs à l'échelle locale et régionale avaient pour thèmes : la qualité des produits, leur mise en marché, le système de production durable et l'agroécologie. Les concertations visaient à renforcer la présence des producteur-trice-s dans la dynamique des échanges.

Les actions suivantes ont été menées :

- L'organisation de dégustations pour démontrer la qualité des oignons (faible teneur en eau) afin que les ménages les adoptent
- Des échanges autour de la transition agroécologique valorisant les productions locales de qualité
- La mise en place d'un comité national de concertation et de suivi par l'Agence de régulation des marchés (ARM).

La principale difficulté rencontrée :

La mobilisation des collectivités territoriales et des institutions de recherche pour le portage du plaidoyer.



Choisissez vos batailles et célébrez vos victoires, même les plus petites !



Au Burkina Faso, le CNABio* a créé un cadre de concertation entre les acteur·trice·s actifs dans l'agriculture biologique pour la commercialisation de leurs produits à Ouagadougou et sa périphérie

*Conseil National de l'Agriculture Biologique

Objectif du plaidoyer :

Avoir une politique agricole au Burkina Faso qui tienne compte d'une production agroécologie et biologique.

La stratégie de plaidoyer consistait à faire connaître les avantages de l'agriculture biologique notamment aux différents ministères.

Pour cela il a :

- Impliqué et invité les ministres dans les fermes de leurs membres
- Fait participer les autorités aux foires et aux conférences internationales qu'il organisait.

Comment a fonctionné ce cadre de concertation :

Des rencontres mensuelles pendant 2 ans ont été tenues.

Des formations en renforcement de capacités ont été dispensées et cela a facilité le réseau à collaborer et partager.

Comme première activité choisie, et en accord commun, c'est l'organisation d'une foire qui a été retenue. Par la suite, celle-ci a démontré la grande capacité de s'auto-gérer pour les organisations participantes. Elle a suscité un sentiment d'appartenance (de confiance) et a fait ressortir l'esprit entrepreneurial de toutes les structures investies. Ceci a donné comme résultat la mise en place du premier système de garantie participative (SPG) burkinabé.

Résultats majeurs aujourd'hui :

- Bonne disponibilité des légumes biologiques sur des points de vente spécifiques (aussi bien privés qu'associatifs, sans financement d'ONG)
- Approvisionnement de nombreux restaurants où 90% de la clientèle est burkinabé
- Nouvelle stratégie chez les producteur·trice·s : « je ne vends pas ce que je produis, je produis ce que je peux vendre »
- Recrutement de chargé·e·s de commercialisation
- Existence de six cadres de concertation de ce type au Burkina Faso.



“
Il faut être honnête,
bien communiquer sur
les différents rôles
à déléguer et ne pas
hésiter à recourir à
l'appui d'une facilitation
pour l'organisation
des acteurs”



À retenir



Un cadre de concertation n'a pas toujours besoin d'être formalisé car un conseil régional, municipal et autres instances peuvent également remplir ce rôle.

A contrario pour le maintien de la dynamique ou l'application des résultats, il ne faut pas ou peu compter sur l'accompagnement des structures de l'État et des cadres fonctionnels.

Ne pas sous-estimer les enjeux de collaboration avec les acteur-trice-s gênants qui pourraient perturber les actions de plaidoyer, les ralentir ou les bloquer.

Privilégier le réseautage et les alliances stratégiques.

Veillez à ce que personne ne se retire du cadre concertation, ce qui pourrait l'affaiblir.

Pour aller plus loin

- Vous pouvez télécharger ce matériel sur notre site : www.souverainetealimentaire.org
- Film « Le plaidoyer et le renforcement de capacités pour la souveraineté alimentaire »



PSA

Plateforme souveraineté
alimentaire d'organisations
membres de la FGC

AVEC LE SOUTIEN DE LA

**FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION**

Mettons le monde en mouvement

Remerciements :

À toutes et tous nos participant-es à l'atelier sur le plaidoyer et nos partenaires venus du Bénin, du Burkina Faso, de Guinée Bissau, du Mali, du Rwanda, du Burundi, du Togo et du Sénégal.

À toutes et tous nos collègues des organisations membres de la PSA (Association Suisse-Cameroun, CETIM, E-changer Genève, FH Suisse, Genève Tiers-Monde, GRAD-s, Graine de Baobab, IRED, l'Alliance internationale pour la gestion de l'eau de pluie (IRAH), Jardins de Cocagne Solidarité Nord et Sud, Philéa, SeCoDev, Swissaid-Genève, Tourism for Help et Uniterre).

Plateforme Souveraineté Alimentaire - Novembre 2022 - Graphisme : Nicolas Courtlet - Crédits photos : FAPAL, PSA.